

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2019 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2019, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2019 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2019. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2018 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2019, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2018 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	10

Programme 200

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS D'ÉTAT (CRÉDITS ÉVALUATIFS)	13
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	15
Présentation des crédits	19
Justification au premier euro	26

Programme 201

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS LOCAUX (CRÉDITS ÉVALUATIFS)	43
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	44
Objectifs et indicateurs de performance	45
Présentation des crédits	46
Justification au premier euro	50

MISSION

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	10

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission " Remboursements et dégrèvements " comporte deux programmes dont les stratégies similaires répondent à un objectif unique et commun.

L'objectif partagé par ces deux programmes est de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits en matière de remboursements et dégrèvements d'impôts le plus rapidement possible, tout en garantissant le bien fondé des dépenses au regard de la législation. L'amélioration de la qualité du service rendu se traduit notamment pour les usagers professionnels par une gestion plus souple de leur trésorerie qui améliore leur compétitivité.

La poursuite de cet objectif s'inscrit dans une démarche d'efficience et s'appuie sur la recherche de simplifications, la réorganisation des processus, et le recours aux nouvelles technologies.

Le programme " Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État " identifie les dépenses en atténuation de recettes ayant trait aux impôts d'État. Il retrace les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales lorsqu'elles conduisent à la mise en œuvre de dégrèvements d'impôts, de remboursements ou restitutions de crédits d'impôt, de compensations prévues par des conventions fiscales internationales. Il enregistre en outre un certain nombre d'opérations comptables liées aux remises gracieuses, annulations, admissions en non-valeur de recettes, ou aux remises de débits.

S'agissant de ce programme « Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État », les cibles respectives des indicateurs 1.1 « Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours », et 1.3 « Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux » ont été atteintes en 2019.

En revanche, la cible de l'indicateur 1.2 « Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours » est légèrement en retrait par rapport à l'attendu.

Par ailleurs, l'exécution 2019 du programme 200 s'est soldée par un niveau de remboursements et de dégrèvements inférieur de 4,4 % au montant prévisionnel inscrit en LFI et inférieur de 2,1 % au montant prévisionnel qui figure au PLFR pour 2019. Au total, l'exécution 2019 du programme 200 est en hausse de 10,2 % par rapport à celle de 2018.

Les principales évolutions de l'exécution ont été les suivantes, entre 2018 et 2019 :

- L'exécution de l'action 11 (mécanisme de l'impôt) a augmenté d'environ 11,2 Md€ entre les deux années, en raison, essentiellement, d'une forte évolution des remboursements de crédits de TVA (+4,5 Md€ entre les deux années). Elle est portée par la croissance de l'enveloppe des dépôts de demande de RCTVA dictée par l'évolution des indicateurs macro-économiques.
- L'exécution de l'action 12 (politiques publiques) a augmenté d'environ 10,8 Md€ entre les deux années, en raison de la mise en place du crédit d'impôt modernisation du recouvrement (CIMR) permettant de neutraliser l'imposition des revenus non exceptionnels perçus en 2018. Plus marginalement, les dépenses relatives à la TICPE ont augmenté du fait de l'augmentation des tarifs de la taxe (+0,4 Md€).
- L'exécution de l'action 13 (gestion de l'impôt) a fortement baissé entre les deux années (-4,1 Md€). Cela est dû aux effets cumulés de la non réalisation de deux contentieux importants (2,7 Md€) en 2019 et de la très forte dépense en 2018 relative au contentieux de série de la taxe à 3 % sur les dividendes qui n'apparaît quasiment plus en 2019 (0,05 Md€).

De manière similaire, le programme « remboursements et dégrèvements d'impôts locaux » recense les dépenses correspondant aux dégrèvements d'impôts locaux, ainsi que celles liées à des opérations comptables (remises gracieuses, annulations, admissions en non-valeur de recettes).

En 2019, la cible de l'indicateur 1.1 « taux de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux » a été dépassée.

Par ailleurs, l'exécution 2019 du programme 201 s'est soldée par un niveau de remboursements et de dégrèvements inférieur de 4,9 % au montant prévisionnel inscrits en LFI et de 2 % au montant prévisionnel inscrit en LFR.

In fine, l'exécution du programme 201 en 2019 est très largement supérieure de celle de 2018 (+20,2 %).

Cette évolution résulte essentiellement de la suppression progressive de la TH appliquée sur les résidences principales d'ici 2020. Un dégrèvement TH a ainsi été accordé en faveur de 80 % des foyers dispensés du paiement de la TH à hauteur de 30 % en 2018 puis à 65 % en 2019.

Remboursements et dégrèvements

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)			
Prévision	123 768 319 889	123 768 319 889	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	116 024 665 000	116 024 665 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	7 743 654 889	7 743 654 889	
Exécution	121 181 996 456	121 176 570 942	
201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)			
Prévision	19 266 000 000	19 266 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	19 858 000 000	19 858 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-592 000 000	-592 000 000	
Exécution	18 886 996 319	18 887 408 519	
Total Prévision	143 034 319 889	143 034 319 889	
Total Exécution	140 068 992 775	140 063 979 460	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	104 755 474 000 110 022 385 055	116 024 665 000 121 181 996 456	104 755 474 000 110 021 501 094	116 024 665 000 121 176 570 942
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt	67 758 249 000 70 210 572 914	70 292 354 000 74 674 230 686	67 758 249 000 70 210 572 914	70 292 354 000 74 674 239 975
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques	21 131 960 000 21 897 264 214	33 373 339 000 32 651 569 514	21 131 960 000 21 897 287 109	33 373 339 000 32 651 483 214
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	15 865 265 000 17 914 547 927	12 358 972 000 13 856 196 255	15 865 265 000 17 913 641 071	12 358 972 000 13 850 847 752
201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	15 212 000 000 15 705 071 708	19 858 000 000 18 886 996 319	15 212 000 000 15 705 551 526	19 858 000 000 18 887 408 519
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 490 000 000 6 799 420 141	6 297 000 000 6 174 124 860	6 490 000 000 6 799 900 524	6 297 000 000 6 174 537 417
02 – Taxes foncières	1 161 000 000 1 660 362 030	1 594 000 000 1 668 110 170	1 161 000 000 1 660 361 978	1 594 000 000 1 668 110 706
03 – Taxe d'habitation	7 030 000 000 6 707 674 319	11 454 000 000 10 560 362 767	7 030 000 000 6 707 673 806	11 454 000 000 10 560 361 873
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux	531 000 000 537 615 218	513 000 000 484 398 523	531 000 000 537 615 218	513 000 000 484 398 523

Remboursements et dégrèvements

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	104 755 474 000 110 022 385 055	116 024 665 000 121 181 996 456	104 755 474 000 110 021 501 094	116 024 665 000 121 176 570 942
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	3 410 000 000 3 600 697 296	3 376 000 000 3 067 557 256	3 410 000 000 3 601 049 762	3 376 000 000 3 061 305 114
Titre 6. Dépenses d'intervention	101 345 474 000 106 421 687 759	112 648 665 000 118 114 439 199	101 345 474 000 106 420 451 332	112 648 665 000 118 115 265 827
201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	15 212 000 000 15 705 071 708	19 858 000 000 18 886 996 319	15 212 000 000 15 705 551 526	19 858 000 000 18 887 408 519
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 0	0 8 172 726	0 0	0 8 172 726
Titre 6. Dépenses d'intervention	15 212 000 000 15 705 071 708	19 858 000 000 18 878 823 593	15 212 000 000 15 705 551 526	19 858 000 000 18 879 235 793
Total	119 967 474 000 125 727 456 763	135 882 665 000 140 068 992 775	119 967 474 000 125 727 052 620	135 882 665 000 140 063 979 460
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	3 410 000 000 3 600 697 296	3 376 000 000 3 075 729 982	3 410 000 000 3 601 049 762	3 376 000 000 3 069 477 840
Titre 6. Dépenses d'intervention	116 557 474 000 122 126 759 467	132 506 665 000 136 993 262 793	116 557 474 000 122 126 002 858	132 506 665 000 136 994 501 620

PROGRAMME 200

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS D'ÉTAT (CRÉDITS ÉVALUATIFS)

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	15
Présentation des crédits	19
Justification au premier euro	26

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jérôme FOURNEL*Directeur général des finances publiques*

Responsable du programme n° 200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Précisions sur le changement de responsable du programme

M. Jérôme Fournel est le Directeur Général de la Direction Générale des Finances publiques depuis le 20 mai 2019. Il est le nouveau responsable du présent programme

Ce programme retrace les dépenses budgétaires résultant des règles fiscales conduisant à des dégrèvements, des remboursements et des restitutions de crédits d'impôt d'État et de compensation prévues par les conventions fiscales internationales.

Les résultats des indicateurs de performance sont en légers retraits par rapport à ceux de 2018, mais deux indicateurs sur trois atteignent la cible fixée dans le cadre du PLF pour 2019.

L'exécution 2019 a été marquée par une sensible augmentation des remboursements de crédits de TVA (57,1 Md€ en 2019 contre 52,5 Md€ en 2018). Au total, les remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt ont ainsi augmenté d'environ 4,5 Md€ entre 2018 et 2019.

Les remboursements liés à des politiques publiques ont également connu une progression sensible (augmentation de 10,8 Md€ entre 2018 et 2019) en raison de la création du crédit d'impôt modernisation du recouvrement (CIMR) permettant de neutraliser l'imposition des revenus non exceptionnels perçus en 2018 dans le cadre de la mise en place de la contemporanéité de l'impôt sur les revenus. Plus marginalement, les dépenses relatives à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) ont augmenté du fait de l'augmentation résiduelle des tarifs de la taxe (+0,4 Md€).

Enfin, les remboursements et restitutions liés à la gestion des produits de l'État ont diminué entre 2018 et 2019 (-4,1 Md€), du fait, notamment, de la très forte baisse en 2019 des remboursements liés au contentieux de la taxe de 3 % sur les dividendes.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1**Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible**

INDICATEUR 1.1

Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours

INDICATEUR 1.2

Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours

INDICATEUR 1.3

Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR 1.1

Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
TVA+IS	%	89,93	88,34	80	80	88,12	80

INDICATEUR 1.2

Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA	jours	62	61,3	60	60	63,9	60

INDICATEUR 1.3

Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux	%	97,25	96,3	94,6	94,6	95,6	94,6

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les réalisations des indicateurs de performance 1.1 et 1.3 susvisés sont supérieures aux niveaux cibles inscrits dans le projet annuel de performances (PAP) alors que l'indicateur 1.2 n'atteint pas la cible fixée.

INDICATEUR 1.1 : Part des demandes de remboursements de crédits de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours.

La DGFIP s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche résolue d'accélération de ses délais de traitement pour faire bénéficier les usagers de leurs droits le plus rapidement possible.

Le processus de traitement des demandes de remboursements de crédits de TVA (RCTVA) poursuit toutefois un double objectif qui est, d'une part, de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits dans les meilleurs délais et, d'autre part, de garantir le bien-fondé des décisions au regard de la législation. Ainsi, le niveau cible de cet indicateur est un point d'équilibre entre ces deux axes, garant à la fois de la qualité de service et du respect de la législation et donc de l'intégrité budgétaire. Approcher ou atteindre une performance de 100 % serait inapproprié du fait du risque budgétaire que représenteraient des remboursements insuffisamment contrôlés, dans un contexte où la fraude portée par des demandes de remboursements de crédits de TVA doit être surveillée avec attention.

L'objectif prioritaire de traiter, dans un délai inférieur ou égal à 30 jours, 80 % des demandes de RCTVA et de restitutions d'acomptes ou de trop versé d'impôt sur les sociétés, a été reconduit en 2019.

À fin 2019, 88,12 % des demandes de RCTVA et de restitutions d'acomptes ou de trop versé d'IS avaient été remboursées en moins de 30 jours, proportion proche de celle observée en 2018 (88,34 %).

La composante TVA de l'indicateur

À fin décembre 2019, la composante de l'indicateur atteignait 89,01 %, quasi identique au niveau constaté à fin décembre 2018 (88,99 %) et, donc, un niveau très supérieur à l'objectif précité de 80 %.

Le respect de cet indicateur de performance dont la finalité est de permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible afin de ne pas pénaliser leur trésorerie, est assuré.

Les résultats obtenus témoignent de la maîtrise du processus de remboursements de crédits de TVA par les services de la DGFIP, en dépit d'un contexte continu d'augmentation du nombre de demandes traitées (+ 3 % entre 2018 et 2019).

Le dépassement sensible de la cible assignée (80 %) a été favorisé par le déploiement et l'appropriation de nouvelles modalités d'exécution comptable des remboursements de crédits de TVA dans l'application MEDOC - mises en place depuis 2015 - qui se traduisent par la rationalisation du circuit de la dépense.

La composante IS de l'indicateur

La composante IS de l'indicateur 1.1. correspond au pourcentage de demandes de remboursements d'excédents d'IS qui ont reçu une suite favorable ou partiellement favorable dans un délai inférieur ou égal à 30 jours.

Au 31 décembre 2019, cette composante s'établit à 83,91 %, contre 85,29 % à la même période en 2018, ce taux restant très supérieur à l'objectif annuel de 80 % malgré sa baisse par rapport à la fin de l'année 2018.

L'année 2019 a été marquée par la généralisation de l'application de liquidation de l'IS. Ce nouvel outil a modifié le processus de liquidation de l'IS nécessitant un temps d'appropriation des services, ce qui a pu contribuer à la baisse du résultat.

Sur cette année 2019, le taux demeure au-dessus de l'objectif assigné de plus de trois points, ce qui témoigne de la réactivité des services de la DGFIP pour maintenir un haut niveau de service auprès des entreprises et participer ainsi au maintien de leur trésorerie et, partant, de leur compétitivité.

Dans ce contexte, l'évolution pour la période 2010-2019 de la décomposition de l'indicateur 1.1 entre les remboursements d'IS et de TVA figure dans le tableau suivant.

Impôt	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
IS	94,68 %	93,58 %	93,18 %	93,53 %	85,04 %	87,87 %	88,28 %	89,81 %	85,29 %	83,91 %
TVA	90,89 %	88,91 %	88,79 %	89,67 %	89,05 %	88,64 %	88,98 %	89,96 %	88,99 %	89,01 %
Total	91,46 %	89,52 %	89,43 %	90,32 %	88,33 %	88,50 %	88,86 %	89,93 %	88,34 %	88,12 %

Par ailleurs, les parts respectives des crédits de TVA imputées et remboursées sont mentionnées ci-après pour cette même période 2010-2019.

Impôt	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Imputations	23,07 %	22,53 %	21,86 %	21,38 %	21,42 %	21,08 %	21,20 %	22,35 %	22,88 %	22,80 %
Remboursements	76,93 %	77,47 %	78,14 %	78,62 %	78,58 %	78,92 %	78,80 %	77,65 %	77,12 %	77,20 %

Les taux indiqués correspondent aux parts de crédits de TVA ayant eu un impact budgétaire au cours de l'année :

- en imputation comme moyen de paiement ;
- en restitution au titre des excédents remboursés (figurant au programme 200).

Pour mémoire, la chronique des recouvrements des soldes bruts d'impôt sur les sociétés est mentionnée dans le tableau suivant.

Années	En M€
2010	10 447
2011	10 554
2012	10 868
2013	10 308
2014	8 340
2015	9 354
2016	8 545
2017	9 635
2018	10 465
2019	9 935

INDICATEUR 1.2 : Ancienneté des demandes de remboursements de crédits de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours

Cet indicateur mesure l'ancienneté, exprimée en jours, des demandes de remboursements de crédits de TVA non imputable ayant fait l'objet d'un remboursement total ou partiel dans un délai strictement supérieur à 30 jours (objectif fixé à 60 jours).

Au titre de l'année 2019, l'ancienneté des demandes de remboursements de crédits de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours s'est élevée à 63,9 jours. Ce délai s'est légèrement dégradé par rapport à celui constaté en 2018 du fait d'une augmentation du nombre de demandes de remboursement de crédit de TVA de 3 %.

Le nombre de demandes traitées dans un délai strictement supérieur à 30 jours s'élève à 137 000 en 2019 contre 135 000 en 2018.

Au total, l'action concertée des services de contrôle et de gestion a permis le maintien à un niveau satisfaisant des délais de traitement des demandes déposées, permettant de concilier la sécurisation des demandes de remboursements de crédits de TVA et la restitution rapide aux entreprises de leurs créances.

INDICATEUR 1.3 : Taux de réclamations contentieuses en matière d'IR et de CAP traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux

Cet indicateur mesure le taux net de réclamations contentieuses en matière d'impôt sur le revenu (IR) et de contribution à l'audiovisuel public (CAP) des particuliers traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux.

Au 31 décembre 2019, avec un résultat de 95,6 %, l'objectif de l'indicateur est atteint (objectif à 94,6 %). Ce résultat est en léger retrait par rapport à celui enregistré en 2018 (96,3 %) dans un contexte marqué par une hausse du nombre de réclamations reçues.

Ce résultat de l'indicateur atteste de la mobilisation et de la réactivité des services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques sur le traitement contentieux de masse.

En matière d'IR, plus de 774 000 décisions (hors contrôle fiscal externe) ont été prononcées en 2019 (contre plus de 731 000 en 2018) dont environ 720 000 ont donné lieu à un dégrèvement. Les trois motifs de dégrèvements les plus fréquents concernent les réclamations afférentes aux charges ouvrant droit à crédit ou réduction d'impôts (156 000 en 2019), aux traitements, salaires et pensions (près de 123 000 en 2019) et aux revenus du patrimoine (plus de 95 000 en 2019).

Les dégrèvements liés à la prime pour l'emploi sont désormais très marginaux (47 dégrèvements en 2019).

En matière de contribution à l'audiovisuel public, près de 425 000 décisions ont été prononcées en 2019 (contre 400 000 en 2018) dont environ 414 000 ont donné lieu à un dégrèvement. Dans 217 000 cas, le dégrèvement prononcé fait suite à une réclamation pour non-détention de poste.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>				
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		70 292 354 000 74 674 230 686	70 292 354 000 74 674 230 686	70 292 354 000
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 465 799 000 17 334 125 187	16 465 799 000 17 334 125 187	16 465 799 000
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		53 522 933 000 57 057 842 447	53 522 933 000 57 057 842 447	53 522 933 000
11.03 – Plafonnement des impositions directes		6 309 236	6 309 236	
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		203 622 000 216 462 488	203 622 000 216 462 488	203 622 000
11.05 – Impôt sur le revenu		100 000 000 59 491 328	100 000 000 59 491 328	100 000 000
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques	10	33 373 339 000 32 651 569 504	33 373 339 000 32 651 569 514	33 373 339 000
12.01 – Prime pour l'emploi		193 393	193 393	
12.02 – Impôt sur le revenu		8 933 000 000 8 227 900 870	8 933 000 000 8 227 900 870	8 933 000 000
12.03 – Impôt sur les sociétés		16 678 324 000 16 223 761 187	16 678 324 000 16 223 761 187	16 678 324 000
12.04 – Taxe intérieure sur les produits pétroliers		1 695 015 000 2 041 514 960	1 695 015 000 2 041 514 960	1 695 015 000
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 2 510 484	2 000 000 2 510 484	2 000 000
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	10	552 000 000 623 272 503	552 000 000 623 272 513	552 000 000
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux				
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 513 000 000 5 532 416 107	5 513 000 000 5 532 416 107	5 513 000 000
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité				
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	3 376 000 000 3 067 557 246	8 982 972 000 10 788 639 009	12 358 972 000 13 856 196 255	12 358 972 000
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 835 000 000 2 132 184 245	1 835 000 000 2 132 184 245	1 835 000 000
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 432 068 000 2 023 341 223	1 432 068 000 2 023 341 223	1 432 068 000
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 200 000 000 1 473 462 491	2 200 000 000 1 473 462 491	2 200 000 000
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 415 904 000 2 539 819 504	2 415 904 000 2 539 819 504	2 415 904 000
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 000 000 000 2 139 300 152	1 000 000 000 2 139 300 152	1 000 000 000
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des	710 000 000		710 000 000	710 000 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2019</i>			
	<i>Consommation 2019</i>			
produits de l'Etat	484 207 424	206 669 375	690 876 799	
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	1 916 000 000 1 836 950 308		1 916 000 000 1 836 950 308	1 916 000 000
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	750 000 000 746 399 515	15 317 930	750 000 000 761 717 445	750 000 000
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		100 000 000 258 544 089	100 000 000 258 544 089	100 000 000
Total des AE prévues en LFI	3 376 000 000	112 648 665 000	116 024 665 000	116 024 665 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+7 743 654 889	+7 743 654 889	
Total des AE ouvertes		123 768 319 889	123 768 319 889	
Total des AE consommées	3 067 557 256	118 114 439 199	121 181 996 456	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2019</i>			
	<i>Consommation 2019</i>			
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		70 292 354 000 74 674 239 975	70 292 354 000 74 674 239 975	70 292 354 000
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 465 799 000 17 334 119 279	16 465 799 000 17 334 119 279	16 465 799 000
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		53 522 933 000 57 057 857 644	53 522 933 000 57 057 857 644	53 522 933 000
11.03 – Plafonnement des impositions directes		6 309 236	6 309 236	
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		203 622 000 216 462 488	203 622 000 216 462 488	203 622 000
11.05 – Impôt sur le revenu		100 000 000 59 491 328	100 000 000 59 491 328	100 000 000
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques		33 373 339 000 32 651 483 204	33 373 339 000 32 651 483 214	33 373 339 000
12.01 – Prime pour l'emploi		193 393	193 393	
12.02 – Impôt sur le revenu		8 933 000 000 8 227 900 870	8 933 000 000 8 227 900 870	8 933 000 000
12.03 – Impôt sur les sociétés		16 678 324 000 16 223 761 187	16 678 324 000 16 223 761 187	16 678 324 000
12.04 – Taxe intérieure sur les produits pétroliers		1 695 015 000 2 041 378 489	1 695 015 000 2 041 378 489	1 695 015 000
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 2 509 428	2 000 000 2 509 428	2 000 000
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		552 000 000 623 272 503	552 000 000 623 272 513	552 000 000
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux				
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 513 000 000 5 532 467 334	5 513 000 000 5 532 467 334	5 513 000 000
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité				
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	3 376 000 000 3 061 305 104	8 982 972 000 10 789 542 648	12 358 972 000 13 850 847 752	12 358 972 000
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 835 000 000 2 132 014 557	1 835 000 000 2 132 014 557	1 835 000 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 200

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 432 068 000 2 023 341 223	1 432 068 000 2 023 341 223	1 432 068 000
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 200 000 000 1 474 793 822	2 200 000 000 1 474 793 822	2 200 000 000
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 415 904 000 2 539 819 504	2 415 904 000 2 539 819 504	2 415 904 000
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 000 000 000 2 139 121 574	1 000 000 000 2 139 121 574	1 000 000 000
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	710 000 000 482 487 599	206 586 900	710 000 000 689 074 499	710 000 000
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	1 916 000 000 1 836 950 308		1 916 000 000 1 836 950 308	1 916 000 000
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débet	750 000 000 741 867 197	15 317 930	750 000 000 757 185 128	750 000 000
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		100 000 000 258 547 137	100 000 000 258 547 137	100 000 000
Total des CP prévus en LFI	3 376 000 000	112 648 665 000	116 024 665 000	116 024 665 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+7 743 654 889	+7 743 654 889	
Total des CP ouverts		123 768 319 889	123 768 319 889	
Total des CP consommés	3 061 305 114	118 115 265 827	121 176 570 942	

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		67 758 249 000 70 210 572 914	67 758 249 000	67 758 249 000 70 210 572 914
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 097 000 000 17 449 155 526	16 097 000 000	16 097 000 000 17 449 155 526
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		51 481 460 000 52 530 692 802	51 481 460 000	51 481 460 000 52 530 692 802
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 328 275		5 328 275
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		179 789 000 225 396 311	179 789 000	179 789 000 225 396 311
11.05 – Impôt sur le revenu				
12 – Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques	1 562	21 131 960 000 21 897 262 652	21 131 960 000	21 131 960 000 21 897 262 214
12.01 – Prime pour l'emploi		323 415		323 415
12.02 – Impôt sur le revenu		3 691 000 000 3 787 787 513	3 691 000 000	3 691 000 000 3 787 787 513
12.03 – Impôt sur les sociétés		15 521 000 000 15 910 316 386	15 521 000 000	15 521 000 000 15 910 316 386
12.04 – Taxe intérieure sur les produits pétroliers		1 322 560 000 1 607 887 892	1 322 560 000	1 322 560 000 1 607 887 892
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		3 000 000 2 351 446	3 000 000	3 000 000 2 351 446
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	1 562	594 400 000 588 596 000	594 400 000	594 400 000 588 597 562
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux				
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu				
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité				
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	3 410 000 000 3 600 695 734	12 455 265 000 14 313 852 193	15 865 265 000	15 865 265 000 17 914 547 927
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 055 000 000 2 416 547 746	2 055 000 000	2 055 000 000 2 416 547 746
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		839 000 000 3 230 283 877	839 000 000	839 000 000 3 230 283 877
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	20	6 775 000 000 4 940 921 677	6 775 000 000	6 775 000 000 4 940 921 697
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 136 265 000 2 396 234 342	2 136 265 000	2 136 265 000 2 396 234 342
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		650 000 000 1 109 538 218	650 000 000	650 000 000 1 109 538 218
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	710 000 000 466 920 525	213 508 438	710 000 000	710 000 000 680 428 963

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 200

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018				
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	2 050 000 000 1 905 551 509		2 050 000 000	2 050 000 000 1 905 551 509
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	650 000 000 1 228 223 680	6 817 895	650 000 000	650 000 000 1 235 041 575
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions				
Total des AE prévues en LFI	3 410 000 000	101 345 474 000	104 755 474 000	104 755 474 000
Total des AE consommées	3 600 697 296	106 421 687 759		110 022 385 055

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018				
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		67 758 249 000 70 210 572 914	67 758 249 000	67 758 249 000 70 210 572 914
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 097 000 000 17 449 155 526	16 097 000 000	16 097 000 000 17 449 155 526
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		51 481 460 000 52 530 692 802	51 481 460 000	51 481 460 000 52 530 692 802
11.03 – Plafonnement des impositions directes		5 328 275		5 328 275
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		179 789 000 225 396 311	179 789 000	179 789 000 225 396 311
11.05 – Impôt sur le revenu				
12 – Remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques	1 562	21 131 960 000 21 897 285 547	21 131 960 000	21 131 960 000 21 897 287 109
12.01 – Prime pour l'emploi		323 415		323 415
12.02 – Impôt sur le revenu		3 691 000 000 3 787 790 044	3 691 000 000	3 691 000 000 3 787 790 044
12.03 – Impôt sur les sociétés		15 521 000 000 15 910 316 386	15 521 000 000	15 521 000 000 15 910 316 386
12.04 – Taxe intérieure sur les produits pétroliers		1 322 560 000 1 607 908 128	1 322 560 000	1 322 560 000 1 607 908 128
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		3 000 000 2 351 446	3 000 000	3 000 000 2 351 446
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	1 562	594 400 000 588 596 128	594 400 000	594 400 000 588 597 690
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux				
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu				
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité				
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	3 410 000 000 3 601 048 200	12 455 265 000 14 312 592 871	15 865 265 000	15 865 265 000 17 913 641 071
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 055 000 000 2 416 549 544	2 055 000 000	2 055 000 000 2 416 549 544
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		839 000 000 3 230 283 877	839 000 000	839 000 000 3 230 283 877
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	20	6 775 000 000 4 939 380 385	6 775 000 000	6 775 000 000 4 939 380 405

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018				
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 136 265 000 2 396 235 258	2 136 265 000	2 136 265 000 2 396 235 258
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		650 000 000 1 109 464 843	650 000 000	650 000 000 1 109 464 843
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	710 000 000 466 919 098	213 861 069	710 000 000	710 000 000 680 780 167
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	2 050 000 000 1 905 551 509		2 050 000 000	2 050 000 000 1 905 551 509
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	650 000 000 1 228 577 573	6 817 895	650 000 000	650 000 000 1 235 395 468
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions				
Total des CP prévus en LFI	3 410 000 000	101 345 474 000	104 755 474 000	104 755 474 000
Total des CP consommés	3 601 049 762	106 420 451 332		110 021 501 094

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	3 600 697 296	3 376 000 000	3 067 557 256	3 601 049 762	3 376 000 000	3 061 305 114
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 600 697 296	3 376 000 000	3 067 557 256	3 601 049 762	3 376 000 000	3 061 305 114
Titre 6 – Dépenses d'intervention	106 421 687 759	112 648 665 000	118 114 439 199	106 420 451 332	112 648 665 000	118 115 265 827
Transferts aux ménages	7 695 444 194	17 533 000 000	17 838 193 694	7 693 836 577	17 533 000 000	17 839 202 820
Transferts aux entreprises	98 214 995 895	95 115 665 000	99 795 513 845	98 215 367 085	95 115 665 000	99 795 331 347
Transferts aux collectivités territoriales	48 643		403 732	48 643		403 732
Transferts aux autres collectivités	511 199 027		480 327 928	511 199 027		480 327 928
Total hors FdC et AdP		116 024 665 000			116 024 665 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+7 743 654 889			+7 743 654 889	
Total*	110 022 385 055	123 768 319 889	121 181 996 456	110 021 501 094	123 768 319 889	121 176 570 942

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019		7 743 654 889		7 743 654 889				
Total		7 743 654 889		7 743 654 889				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		7 743 654 889		7 743 654 889				

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt		70 292 354 000 74 674 230 686	70 292 354 000 74 674 230 686		70 292 354 000 74 674 239 975	70 292 354 000 74 674 239 975
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 465 799 000 17 334 125 187	16 465 799 000 17 334 125 187		16 465 799 000 17 334 119 279	16 465 799 000 17 334 119 279
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		53 522 933 000 57 057 842 447	53 522 933 000 57 057 842 447		53 522 933 000 57 057 857 644	53 522 933 000 57 057 857 644
11.03 – Plafonnement des impositions directes		6 309 236	6 309 236		6 309 236	6 309 236
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		203 622 000 216 462 488	203 622 000 216 462 488		203 622 000 216 462 488	203 622 000 216 462 488
11.05 – Impôt sur le revenu		100 000 000 59 491 328	100 000 000 59 491 328		100 000 000 59 491 328	100 000 000 59 491 328
12 – Remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques		33 373 339 000 32 651 569 514	33 373 339 000 32 651 569 514		33 373 339 000 32 651 483 214	33 373 339 000 32 651 483 214
12.01 – Prime pour l'emploi		193 393	193 393		193 393	193 393
12.02 – Impôt sur le revenu		8 933 000 000 8 227 900 870	8 933 000 000 8 227 900 870		8 933 000 000 8 227 900 870	8 933 000 000 8 227 900 870
12.03 – Impôt sur les sociétés		16 678 324 000 16 223 761 187	16 678 324 000 16 223 761 187		16 678 324 000 16 223 761 187	16 678 324 000 16 223 761 187
12.04 – Taxe intérieure sur les produits pétroliers		1 695 015 000 2 041 514 960	1 695 015 000 2 041 514 960		1 695 015 000 2 041 378 489	1 695 015 000 2 041 378 489
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000 2 510 484	2 000 000 2 510 484		2 000 000 2 509 428	2 000 000 2 509 428
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		552 000 000 623 272 513	552 000 000 623 272 513		552 000 000 623 272 513	552 000 000 623 272 513
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux						
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 513 000 000 5 532 416 107	5 513 000 000 5 532 416 107		5 513 000 000 5 532 467 334	5 513 000 000 5 532 467 334
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité						
13 – Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État		12 358 972 000 13 856 196 255	12 358 972 000 13 856 196 255		12 358 972 000 13 850 847 752	12 358 972 000 13 850 847 752
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 835 000 000 2 132 184 245	1 835 000 000 2 132 184 245		1 835 000 000 2 132 014 557	1 835 000 000 2 132 014 557
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 432 068 000 2 023 341 223	1 432 068 000 2 023 341 223		1 432 068 000 2 023 341 223	1 432 068 000 2 023 341 223
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 200 000 000 1 473 462 491	2 200 000 000 1 473 462 491		2 200 000 000 1 474 793 822	2 200 000 000 1 474 793 822
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes		2 415 904 000 2 539 819 504	2 415 904 000 2 539 819 504		2 415 904 000 2 539 819 504	2 415 904 000 2 539 819 504

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 200

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
indûment perçues						
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 000 000 000 2 139 300 152	1 000 000 000 2 139 300 152		1 000 000 000 2 139 121 574	1 000 000 000 2 139 121 574
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		710 000 000 690 876 799	710 000 000 690 876 799		710 000 000 689 074 499	710 000 000 689 074 499
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		1 916 000 000 1 836 950 308	1 916 000 000 1 836 950 308		1 916 000 000 1 836 950 308	1 916 000 000 1 836 950 308
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		750 000 000 761 717 445	750 000 000 761 717 445		750 000 000 757 185 128	750 000 000 757 185 128
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		100 000 000 258 544 089	100 000 000 258 544 089		100 000 000 258 547 137	100 000 000 258 547 137
Total des crédits prévus en LFI *		116 024 665 000	116 024 665 000		116 024 665 000	116 024 665 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+7 743 654 889	+7 743 654 889		+7 743 654 889	+7 743 654 889
Total des crédits ouverts		123 768 319 889	123 768 319 889		123 768 319 889	123 768 319 889
Total des crédits consommés		121 181 996 456	121 181 996 456		121 176 570 942	121 176 570 942
Crédits ouverts - crédits consommés		+2 586 323 433	+2 586 323 433		+2 591 748 947	+2 591 748 947

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	115 829 650 000	115 829 650 000	0	115 829 650 000	115 829 650 000
Amendements	0	+195 015 000	+195 015 000	0	+195 015 000	+195 015 000
LFI	0	116 024 665 000	116 024 665 000	0	116 024 665 000	116 024 665 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 123 768 319 889	CP ouverts en 2019 * (P1) 123 768 319 889
AE engagées en 2019 (E2) 121 181 996 456	CP consommés en 2019 (P2) 121 176 570 942
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 121 176 570 942
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 586 323 433	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4)

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 982 787					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -912 205					
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 70 582	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 121 176 570 942	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) -121 176 500 359	
AE engagées en 2019 (E2) 121 181 996 456	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4)	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 121 181 996 456	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 5 496 096	
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5)
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 5 496 096

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 11

Remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		70 292 354 000	70 292 354 000		74 674 230 686	74 674 230 686
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 465 799 000	16 465 799 000		17 334 125 187	17 334 125 187
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		53 522 933 000	53 522 933 000		57 057 842 447	57 057 842 447
11.03 – Plafonnement des impositions directes					6 309 236	6 309 236
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		203 622 000	203 622 000		216 462 488	216 462 488
11.05 – Impôt sur le revenu		100 000 000	100 000 000		59 491 328	59 491 328
Crédits de paiement		70 292 354 000	70 292 354 000		74 674 239 975	74 674 239 975
11.01 – Impôts sur les sociétés		16 465 799 000	16 465 799 000		17 334 119 279	17 334 119 279
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée		53 522 933 000	53 522 933 000		57 057 857 644	57 057 857 644
11.03 – Plafonnement des impositions directes					6 309 236	6 309 236
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt		203 622 000	203 622 000		216 462 488	216 462 488
11.05 – Impôt sur le revenu		100 000 000	100 000 000		59 491 328	59 491 328

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	70 292 354 000	74 674 230 686	70 292 354 000	74 674 239 975
Transferts aux ménages	100 000 000	6 309 236	100 000 000	6 309 236
11.03 – Plafonnement des impositions directes		6 309 236		6 309 236
11.05 – Impôt sur le revenu	100 000 000		100 000 000	
Transferts aux entreprises	70 192 354 000	74 608 430 122	70 192 354 000	74 608 439 411
11.01 – Impôts sur les sociétés	16 465 799 000	17 334 125 187	16 465 799 000	17 334 119 279
11.02 – Taxe sur la valeur ajoutée	53 522 933 000	57 057 842 447	53 522 933 000	57 057 857 644
11.04 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt	203 622 000	216 462 488	203 622 000	216 462 488
Transferts aux autres collectivités		59 491 328		59 491 328
11.05 – Impôt sur le revenu		59 491 328		59 491 328
Total	70 292 354 000	74 674 230 686	70 292 354 000	74 674 239 975

Sous-action 11.01**Impôts sur les sociétés**

La prévision de la LFI 2019 est sensiblement inférieure à l'exécution 2018 notamment en raison du niveau des imputations de créances de crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi (CICE) sur l'impôt brut déclaré en 2018 (impact de la baisse de taux du CICE).

La prévision des restitutions d'excédent d'impôt sur les sociétés (REIS) a été sensiblement revue à la hausse dans le cadre de la LFR pour 2019 sur la base des dépenses constatées, du fait notamment d'un bénéfice fiscal des sociétés pour l'exercice 2018 moins dynamique.

- **Révision des « restitutions d'excédents d'acomptes »**

Les prévisions relatives aux créances et dépenses de CICE résultent d'un modèle conçu à l'été 2014.

Les données relatives à l'utilisation du CICE sont, s'agissant des années 2014 à 2018, désormais connues pour quatre années complètes.

Les données ainsi mobilisées ont permis de constater les premiers taux de recours des créances 2013 à 2017 (le taux de recours étant défini comme le rapport entre le total des créances réellement mobilisées et le total des créances potentielles) ainsi que les niveaux des consommations du crédit d'impôt entre 2014 et 2018.

Pour établir la prévision sous-jacente au PAP 2020, il a été supposé que les comportements observés en 2018 seraient ceux des entreprises en 2019.

Les données disponibles permettent d'obtenir la lecture des créances mobilisées au solde des entreprises. Cependant une partie seulement induit des REIS, l'autre diminuant simplement le solde à payer. Il est estimé que 60 % des créances mobilisées au solde conduisent à des REIS.

En 2019, l'impact du CICE est estimé à 4,7 Md€ sur la sous action 200-11-01, alors qu'il était de 5,0 Md€ en 2018.

Enfin, les restitutions d'excédents d'acomptes au titre du crédit d'impôt recherche et du prêt à taux zéro (PTZ/PTZ+) sont estimées respectivement à 1,4 Md€ et 0,4 Md€.

- **Révision au titre des remboursements de créances relatives à des reports en arrière de déficits (RAD)**

Ces créances peuvent être utilisées pour le paiement de l'IS des exercices clos au cours des cinq années qui suivent celle de la clôture de l'exercice au titre duquel l'option pour le report en arrière a été exercée.

Au terme de ce délai de 5 ans, les entreprises peuvent demander le remboursement de ces créances qui n'ont pas fait l'objet d'imputation.

Les restitutions de ce crédit d'impôt ont la particularité d'être comptabilisées dans la sous-action 200-11-01 alors qu'il ne s'agit pas d'un remboursement d'excédents.

Si la quasi-totalité des créances de RAD antérieures à 2008 a été consommée au moment du plan de relance, un montant de l'ordre de 0,8 Md€ reste encore en stock. Sa restitution, prévue en 2019, n'a pas été opérée et conduit donc à une plus-value d'autant par rapport à la cible inscrite en LFR.

- **Révision à la baisse de la croissance du bénéfice fiscal en 2018**

Chaque année, à partir d'hypothèses macro-économiques, une prévision de l'évolution du bénéfice fiscal et par conséquent du montant de l'impôt sur les sociétés au titre d'un exercice donné est réalisée.

Pour chaque entreprise, la liquidation de l'impôt (au mois de mai pour le plus grand nombre) conduit à faire une comparaison entre l'impôt net des imputations de crédits et les acomptes versés (constat d'un excédent de versement ou d'un complément à verser).

D'un point de vue macro-économique, le niveau du solde net d'impôt sur les sociétés, relatif au dit exercice et dicté par l'évolution du bénéfice fiscal, est donc partagé au regard des ratios observés dans le passé entre :

- un solde brut, pour les entreprises débitrices au moment de la liquidation de leur exercice ;
- des REIS, pour les entreprises créditrices au moment de la liquidation de leur exercice.

Les dépenses comptabilisées dans la sous-action 200-11-01 correspondent aux REIS budgétaires de l'année concernée.

Lors de l'établissement du PAP 2019, la croissance du bénéfice fiscal des entreprises au titre de 2018 n'étant pas encore connue, elle était alors estimée à +5,3 %. Le PAP 2020 intègre une connaissance plus fine de l'évolution du bénéfice fiscal en 2018, estimée à partir des recouvrements d'acomptes et de la majeure partie du solde, à +3,0 %.

Au final, en 2019, l'impact du bénéfice fiscal sur la sous action 200-11-01 est estimé à 10,4 Md€ , alors qu'il était de 9,9 Md€ en 2018.

- **Remboursements d'excédents d'impôts assimilés à l'IS**

En 2019, l'impact des autres remboursements d'excédents d'acomptes sur la sous action 200-11-01 a été évalué à 0,3 Md€ , alors qu'il était de 0,9 Md€ en 2018.

Cette baisse des dépenses résulte notamment de l'incidence de la création des contributions exceptionnelles et additionnelles (CACE), prévues au I de l'article 1^{er} de la loi n° 2017-1640 de finances rectificative pour 2017, par les remboursements d'excédents d'acomptes de ces contributions qui représentent 545 M€.

In fine, l'exécution s'inscrit sur le plan budgétaire, en plus-value par rapport à la prévision de la LFR. Cette plus-value est principalement due au non remboursement d'une créance importante de RAD.

Sous-action 11.02

Taxe sur la valeur ajoutée

La prévision telle qu'elle figure en LFI 2019 reposait notamment sur une hypothèse de croissance de l'enveloppe des dépôts de demande de remboursement de crédits de TVA, prévue à +3,0 % entre 2018 et 2019, devant conduire à une augmentation, entre 2018 et 2019 des remboursements de crédits.

La prévision a été légèrement revue à la hausse à 56,88 Md€ dans le cadre de la LFR pour 2019, cette évolution étant notamment sous-tendue par une plus forte croissance de l'enveloppe des dépôts de demande de remboursement de crédits de TVA dictée par des prévisions d'évolution d'indicateurs macro-économiques tels que la formation brute de capital fixe, les exportations ou les emplois intermédiaires.

In fine, l'exécution est légèrement supérieure à la prévision de la LFR (-182 M€). Cette moins-value s'explique principalement par un léger surplus de dépôts de demande de remboursement de crédits de TVA.

Sous-action 11.03

Plafonnement des impositions directes

L'article 30 de la première LFR pour 2011 a prévu que le bouclier fiscal s'appliquerait pour la dernière fois au titre des revenus réalisés en 2010, le dispositif ayant été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2013. En outre, le législateur a rendu obligatoire l'imputation de la créance 2012 sur l'impôt de solidarité sur la fortune 2012, le reliquat éventuel étant imputable sur l'ISF des années suivantes.

Dans ce contexte, la cible de la LFI 2019 est nulle, l'hypothèse ayant alors été faite que la créance était intégralement apurée fin 2017.

La cible a été fixée à 5 M€ en LFR 2019, sur la base de l'exécution connue au moment du dépôt du projet de loi. Cette dépense correspond à la restitution du reliquat de la créance « bouclier fiscal » 2011 ou 2012, devenue de droit pour l'ensemble des contribuables encore titulaires d'une créance, dès lors que ces derniers n'étaient plus redevables de l'ISF depuis le 1^{er} janvier 2018, sous réserve de pouvoir justifier de l'existence et du montant du reliquat à cette même date.

La dépense s'est finalement élevée à 6 M€.

Pour rappel, l'article 31 de la LFI pour 2018 a supprimé l'ISF et a mis en place l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Sous-action 11.04**Autres remboursements et dégrèvements liés à la mécanique de l'impôt**

La sous-action a été créée en 2013 afin d'accueillir les remboursements et dégrèvements de contribution sociale sur les bénéficiaires.

La cible de la LFI 2019 a été fixée à partir de la dépense 2018 alors exécutée.

La prévision a été augmentée dans le cadre de la LFR 2019 sur la base de la dépense constatée, compte tenu notamment des remboursements opérés au profit des entreprises dont l'exercice coïncide avec l'année civile.

In fine, l'exécution est conforme à la prévision inscrite en LFR.

Sous-action 11.05**Impôt sur le revenu**

La sous-action a été créée en 2019 afin de comptabiliser les restitutions et compensations de trop-versé d'impôt sur le revenu et de frais sur les prélèvements sociaux (PS) constatées à l'émission du rôle.

Elle comptabilise également les impayés de PAS sur PS nets.

La cible de la LFI 2019 a été fixée suivant une estimation des seuls impayés de PAS sur PS.

In fine, 59 M€ d'impayés sur les PS nets ont été constatés.

Action 12**Remboursements et dégrèvements liées à des politiques publiques**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		33 373 339 000	33 373 339 000		32 651 569 514	32 651 569 514
12.01 – Prime pour l'emploi					193 393	193 393
12.02 – Impôt sur le revenu		8 933 000 000	8 933 000 000		8 227 900 870	8 227 900 870
12.03 – Impôt sur les sociétés		16 678 324 000	16 678 324 000		16 223 761 187	16 223 761 187
12.04 – Taxe intérieure sur les produits pétroliers		1 695 015 000	1 695 015 000		2 041 514 960	2 041 514 960
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000	2 000 000		2 510 484	2 510 484
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		552 000 000	552 000 000		623 272 513	623 272 513
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux						
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 513 000 000	5 513 000 000		5 532 416 107	5 532 416 107
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité						
Crédits de paiement		33 373 339 000	33 373 339 000		32 651 483 214	32 651 483 214
12.01 – Prime pour l'emploi					193 393	193 393
12.02 – Impôt sur le revenu		8 933 000 000	8 933 000 000		8 227 900 870	8 227 900 870
12.03 – Impôt sur les sociétés		16 678 324 000	16 678 324 000		16 223 761 187	16 223 761 187
12.04 – Taxe intérieure sur les produits pétroliers		1 695 015 000	1 695 015 000		2 041 378 489	2 041 378 489

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		2 000 000	2 000 000		2 509 428	2 509 428
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		552 000 000	552 000 000		623 272 513	623 272 513
12.07 – Prélèvement sur le produit des jeux						
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		5 513 000 000	5 513 000 000		5 532 467 334	5 532 467 334
12.09 – Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité						

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		10		10
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		10		10
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public		10		10
Titre 6 : Dépenses d'intervention	33 373 339 000	32 651 569 504	33 373 339 000	32 651 483 204
Transferts aux ménages	14 998 000 000	14 383 782 724	14 998 000 000	14 383 833 951
12.01 – Prime pour l'emploi		193 393		193 393
12.02 – Impôt sur le revenu	8 933 000 000	8 227 900 870	8 933 000 000	8 227 900 870
12.04 – Taxe intérieure sur les produits pétroliers		328		328
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel		294		294
12.06 – Contribution pour l'audiovisuel public	552 000 000	623 272 503	552 000 000	623 272 503
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu	5 513 000 000	5 532 415 335	5 513 000 000	5 532 466 562
Transferts aux entreprises	18 375 339 000	18 267 786 780	18 375 339 000	18 267 649 253
12.03 – Impôt sur les sociétés	16 678 324 000	16 223 761 187	16 678 324 000	16 223 761 187
12.04 – Taxe intérieure sur les produits pétroliers	1 695 015 000	2 041 514 632	1 695 015 000	2 041 378 161
12.05 – Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel	2 000 000	2 510 190	2 000 000	2 509 134
12.08 – Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu		772		772
Total	33 373 339 000	32 651 569 514	33 373 339 000	32 651 483 214

Sous-action 12.01

Prime pour l'emploi

Pour rappel, l'article 28 de la seconde loi de finances rectificative pour 2014 (loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014) ayant supprimé la prime pour l'emploi à compter des revenus de l'année 2015, la dépense payée en 2017 concernera exclusivement les émissions sur titres antérieurs.

La prévision de la LFI 2019 repose sur l'hypothèse que les émissions de PPE sur titres antérieurs seront nulles.

La prévision a été révisée dans le cadre de la LFR 2019 sur la base de la dépense constatée.

In fine, l'exécution est conforme à la prévision inscrite en LFR.

Sous-action 12.02**Impôt sur le revenu**

La prévision de la LFI 2019 (8 933 M€) a été construite à partir de l'estimation de la dépense 2018 et des effets de la mise en place du prélèvement à la source, notamment de l'application du crédit d'impôt modernisation du recouvrement (CIMR) sur les revenus 2018.

L'actualisation de la prévision opérée dans le cadre de la LFR pour 2019 s'explique principalement par des ajustements sur les dépenses constatées.

In fine, l'exécution a été légèrement supérieure à la prévision de la LFR 2019 (+147 M€) en raison d'émissions plus importantes qu'attendues.

Sous-action 12.03**Impôt sur les sociétés**

La faible augmentation de la dépense entre 2018 et 2019 (+313 M€) est principalement due aux restitutions de créances de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), notamment les créances millésime 2015 devenant intégralement restituables en 2019.

La prévision a été revue à la baisse dans le cadre de la LFR pour 2019 pour tenir compte de l'exécution partielle connue à ce stade de l'année.

In fine, l'exécution a été légèrement supérieure à la prévision de la LFR 2019 (+508 M€), principalement due à davantage de restitution de CICE et de PTZ/PTZ+ qu'anticipé.

Pour mémoire, l'exécution 2019 se décompose de la façon suivante :

- 4 249 M€ au titre des remboursements de crédit d'impôt en faveur de la recherche ;
- 10 613 M€ au titre des remboursements de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ;
- 212 M€ au titre des remboursements de crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ;
- 527 M€ au titre des remboursements de crédit d'impôt prêt à taux zéro ;
- 120 M€ au titre des remboursements de crédit d'impôt prêt en faveur de l'apprentissage ;
- 501 M€ au titre des remboursements des autres crédits d'impôt.

Sous-action 12.04**Taxe intérieure sur les produits pétroliers**

L'augmentation de la dépense entre 2018 et 2019 résulte principalement de l'augmentation des tarifs de la TICPE entre 2018 et 2017.

La cible a été revue à la hausse en LFR 2019 (2 068M€), sur la base des dépenses constatées au cours de l'année 2019.

In fine, l'exécution est conforme à la prévision de la LFR 2019 (-27 M€).

Les principales dépenses fiscales relatives à la TICPE concernent :

- le remboursement d'une fraction de taxe intérieure de consommation sur le gazole utilisé par certains véhicules routiers (dépense fiscale estimée à 1 393 M€ en 2019 contre 1 143 M€ en 2018 et 644 M€ en 2017) ;
- le remboursement de la TICPE aux exploitants de réseaux de transports publics routiers en commun de voyageurs-gazole (dépense fiscale estimée à 220 M€ en 2019 contre 168 M€ en 2018 et 108 M€ en 2017) ;

- le remboursement partiel en faveur des agriculteurs de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (dépense fiscale de 344 M€ en 2019 contre 217 M€ en 2018 et 188 M€ en 2017) ;
- le remboursement de la TICPE aux artisans-taxis (dépense de 59M€ en 2019 contre 46 M€ en 2018 et 34 M€ en 2017).

Sous-action 12.05

Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel

Pour rappel, cette sous-action comprend les remboursements de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN) aux exploitants agricoles dont le montant n'est pas significatif.

Les montants exécutés sont conformes à la prévision.

Sous-action 12.06

Contribution pour l'audiovisuel public

Pour rappel, avec le produit de la contribution à l'audiovisuel public, cette dépense figure parmi les recettes du compte de concours financier « *Avances à l'audiovisuel public* ».

Les dégrèvements sont de deux natures : des dégrèvements législatifs qui sont assimilés à des dépenses fiscales rattachées à la mission « *Avances à l'audiovisuel public* » et des dégrèvements gracieux consentis par le comptable public.

La cible de la LFI 2019 correspond au montant garanti à l'audiovisuel public et n'a pas été révisée en LFR 2019.

In fine, le montant exécuté est supérieur à la cible associée à la prévision de la LFI (+71 M€).

Sous-action 12.08

Acomptes de crédits et de réductions d'impôts sur le revenu

La sous-action 200-12-08 a été créée pour suivre la comptabilisation de l'acompte de 60 % versé en janvier 2019.

Le taux de prélèvement à la source à partir duquel les prélèvements sont opérés depuis le 1^{er} janvier 2019 est calculé à partir de l'impôt avant réductions et crédits d'impôt. Afin de ne pas pénaliser les foyers qui bénéficient de certaines réductions et crédits d'impôt (RICI), un acompte de 60 % du montant de ces avantages fiscaux a été versé en janvier 2019 aux usagers concernés.

En LFI 2019, la dépense a été estimée à 5 513 M€.

Cette cible a été très légèrement modifiée en LFR 2019 (5 533M€), eût égard à la dépense effectivement constatée.

In fine, le montant exécuté est conforme à la cible associée à la prévision de la LFR 2019.

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 13

Remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		12 358 972 000	12 358 972 000		13 856 196 255	13 856 196 255
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 835 000 000	1 835 000 000		2 132 184 245	2 132 184 245
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 432 068 000	1 432 068 000		2 023 341 223	2 023 341 223
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 200 000 000	2 200 000 000		1 473 462 491	1 473 462 491
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 415 904 000	2 415 904 000		2 539 819 504	2 539 819 504
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 000 000 000	1 000 000 000		2 139 300 152	2 139 300 152
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		710 000 000	710 000 000		690 876 799	690 876 799
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		1 916 000 000	1 916 000 000		1 836 950 308	1 836 950 308
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		750 000 000	750 000 000		761 717 445	761 717 445
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		100 000 000	100 000 000		258 544 089	258 544 089
Crédits de paiement		12 358 972 000	12 358 972 000		13 850 847 752	13 850 847 752
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 835 000 000	1 835 000 000		2 132 014 557	2 132 014 557
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 432 068 000	1 432 068 000		2 023 341 223	2 023 341 223
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 200 000 000	2 200 000 000		1 474 793 822	1 474 793 822
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 415 904 000	2 415 904 000		2 539 819 504	2 539 819 504
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 000 000 000	1 000 000 000		2 139 121 574	2 139 121 574

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 200

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		710 000 000	710 000 000		689 074 499	689 074 499
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts		1 916 000 000	1 916 000 000		1 836 950 308	1 836 950 308
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		750 000 000	750 000 000		757 185 128	757 185 128
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		100 000 000	100 000 000		258 547 137	258 547 137

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 376 000 000	3 067 557 246	3 376 000 000	3 061 305 104
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 376 000 000	3 067 557 246	3 376 000 000	3 061 305 104
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat	710 000 000	484 207 424	710 000 000	482 487 599
13.07 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts	1 916 000 000	1 836 950 308	1 916 000 000	1 836 950 308
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits	750 000 000	746 399 515	750 000 000	741 867 197
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 982 972 000	10 788 639 009	8 982 972 000	10 789 542 648
Transferts aux ménages	2 435 000 000	3 448 101 735	2 435 000 000	3 449 059 633
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	1 835 000 000	1 841 905 961	1 835 000 000	1 841 736 274
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		1 117 945 556		1 119 276 888
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	500 000 000	336 317 953	500 000 000	336 126 443
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		52 176 704		52 161 421
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		15 317 891		15 317 891
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions	100 000 000	84 437 669	100 000 000	84 440 717
Transferts aux entreprises	6 547 972 000	6 919 296 943	6 547 972 000	6 919 242 683
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	1 432 068 000	2 020 667 777	1 432 068 000	2 020 667 777
13.03 – Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	2 200 000 000	355 516 935	2 200 000 000	355 516 935
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	2 415 904 000	2 417 001 207	2 415 904 000	2 417 001 207
13.05 – Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues	500 000 000	1 802 982 199	500 000 000	1 802 995 131

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		154 088 939		154 021 747
13.08 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits		39		39
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		169 039 847		169 039 847
Transferts aux collectivités territoriales		403 732		403 732
13.06 – Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat		403 732		403 732
Transferts aux autres collectivités		420 836 600		420 836 600
13.01 – Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		290 278 284		290 278 284
13.02 – Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		2 673 446		2 673 446
13.04 – Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues		122 818 297		122 818 297
13.09 – Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions		5 066 573		5 066 573
Total	12 358 972 000	13 856 196 255	12 358 972 000	13 850 847 752

Sous-action 13.01**Impôts sur le revenu - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La prévision de dépense associée à la LFI 2019 était de 1 835 M€.

La prévision a été revue à la hausse dans le cadre de la LFR 2019 sur la base de la dépense constatée à ce stade de l'année.

In fine, l'exécution est en moins-value (- 165 M€) par rapport à la cible de la LFR 2019.

Sous-action 13.02**Impôts sur les sociétés - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La prévision de la LFI 2019 (1 432 M€) a été établie au regard des dépenses constatées les années passées en ne reprenant pas en base des dépenses considérées comme exceptionnelles en 2017 et 2018.

La cible a été revue sensiblement à la hausse dans le cadre de la LFR 2019 (+2 374 M€) sur la base des dégrèvements et de décharges constatées et sur l'hypothèse d'un remboursement important en fin d'année.

In fine, l'exécution est largement inférieure à la cible de la LFR 2019 (-1 783 M€). Cette moins-value s'explique par le non remboursement du dossier important anticipé sur fin 2019.

Sous-action 13.03**Autres impôts directs et taxes assimilées - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

Le niveau initial de la cible de la LFI 2019 a été fixé à 2 200 M€, cette prévision tenant notamment compte d'un remboursement prévu à 0,4 Md€ au titre du contentieux portant sur la taxe à 3 % et à 0,55 Md€ au titre d'autres contentieux fiscaux dont 0,1 Md€ pour les contentieux « Messer ».

La prévision a été revue à la baisse (1 560 M€) dans le cadre de la LFR pour 2019, principalement au vu des moindres dépenses constatées.

L'exécution s'inscrit en plus-value de + 85 M€ par rapport à la prévision de la LFR pour 2019.

La dépense 2019 d'un montant de 1 475 M€ se décompose de la façon suivante :

- dépense de 31 M€ de au titre du contentieux relatif à la taxe à 3 % sur les dividendes ;
- dépense de 264 M€ au titre du contentieux relatif à la retenue à la source acquittée par des OPCVM et des fonds de pension étrangers à raison de dividendes de source française ;
- dépense de 141 M€ au titre du contentieux relatif à la retenue à la source acquittée par des sociétés non résidentes déficitaires ;
- dépense de 1 039 M€ au titre des dépenses autres que celles afférentes au contentieux susvisé.

Sous-action 13.04**Taxe sur la valeur ajoutée - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La prévision de la LFI 2019 (2 416 M€) a été établie au regard des dépenses constatées les années passées.

La prévision a été légèrement revue à la hausse en LFR pour 2019 afin de tenir compte des remboursements constatés au premier semestre 2019.

In fine, l'exécution est légèrement supérieure à la cible de la LFR pour 2019 (+44 M€). Dans ce total, les versements effectués au titre de la convention bilatérale franco-monégasque du 18 mai 1963 se sont élevés à 120 M€ (contre 115 M€ en 2018).

Sous-action 13.05**Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes - Dégrèvements et restitution de sommes indûment perçues**

La prévision de dépense associée à la LFI 2019 était de 1 000 M€.

La prévision a été revue à la hausse dans le cadre de la LFR 2019 sur la base de la dépense constatée à ce stade de l'année.

In fine, l'exécution s'inscrit en plus-value par rapport à la cible ainsi révisée (+95 M€).

La dépense 2019 comptabilisée par la DGFIP d'un montant de 2 139 M€ se décompose principalement en :

- une dépense de 15 M€ au titre du contentieux relatifs aux droits de mutation à titre onéreux et redevances diverses (contre 49 M€ en 2018) ;
- une dépense de 63 M€ au titre des restitutions sur contentieux relatifs aux droits d'enregistrement et aux autres contributions et taxes indirectes (contre 129 M€ en 2018) ;
- une dépense de 10 M€ au titre des autres remboursements en matière de droit de timbre et de contributions indirectes (contre 37 M€ en 2018) ;
- une dépense relative aux droits de donation de 20 M€ (contre 19 M€ en 2018) ;
- une dépense pour ordre afférente aux droits de succession de 30,5 M€ (contre 30,5 M€ en 2018) ;
- une dépense pour ordre afférente à la taxe sur les immeubles détenus par les personnes morales non domiciliées en France se sont élevées à 21 M€ (contre 31 M€ en 2018).

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Programme n° 200 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- une dépense relative au remboursement de la taxe sur les entreprises ayant bénéficié de quotas d'émission de gaz à effet de serre de 22 M€.

Par ailleurs, la dépense relative aux taxes gérées par la DGDDI est égale à 1 938 M€ (contre 511 M€ en 2018), cette sensible hausse du niveau de la dépense provient essentiellement de dépenses pour ordre concernant la TGAP pour 984 M€, la TICFE pour 104 M€ et la TICGN pour 18 M€.

Sous-action 13.06**Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat**

La prévision de dépense associée à la LFI 2019 était de 710 M€.

La prévision a été révisée à la hausse à 750 M€ en LFR, sur la base des dépenses attendues.

In fine, l'exécution s'inscrit en plus-value (+61 M€) par rapport à la cible ainsi révisée.

Sous-action 13.07**Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Admissions en non valeur - Créances liées aux impôts**

La prévision de dépense associée à la LFI 2019 était de 1 916 M€.

La prévision a été révisée à la baisse à 1 836 M€ en LFR compte tenu du niveau des dépenses connues.

In fine, l'exécution s'inscrit en légère moins-value par rapport à la cible révisée (-1 M€).

Dans la dépense 2019, les admissions en non-valeur afférentes à la TVA représentent 1 003 M€ (1 063 M€ en 2018), celles relatives à l'impôt sur les sociétés s'élèvent au total à 207 M€ (213 M€ en 2018).

Sous-action 13.08**Autres remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'Etat - Dations en paiement, intérêts moratoires, remises de débits**

Le niveau initial de la cible de la LFI 2019 a été fixé à 750 M€, cette prévision tenant notamment compte d'un remboursement prévu à 0,5 Md€ au titre des intérêts moratoires relatifs à divers contentieux de série.

La prévision a été revue à 1 685 M€ dans le cadre de la LFR pour 2019, afin de prendre en compte des dépenses importantes consécutives à des jugements dont le dénouement était attendu sur la fin de l'année 2019.

L'exécution s'inscrit en plus-value par rapport à la prévision de la LFR (+928 M€), en raison de l'absence de réalisation des décisions attendues.

Sous-action 13.09**Prélèvement à la source (PAS) : dégrèvements et restitutions**

Le niveau initial de la cible LFI 2019 a été fixé à 100 M€.

La prévision a été revue à la hausse à 200 M€ dans le cadre de la LFR pour 2019 compte tenu du niveau des dépenses constatées.

In fine, l'exécution s'inscrit en moins-value par rapport à la cible révisée (-59 M€) en raison d'une opération exceptionnelle durant le mois de décembre.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)	0	0	0	586 864
Transferts	0	0	0	586 864
ONF - Office national des forêts (P149)	0	0	0	61 142
Transferts	0	0	0	61 142
Ecole navale (P178)	0	0	0	1 422
Transferts	0	0	0	1 422
INRA - Institut national de la recherche agronomique (P172)	0	0	0	28 211
Transferts	0	0	0	28 211
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	0	0	0	1 947
Transferts	0	0	0	1 947
Total	0	0	0	679 586
Total des transferts	0	0	0	679 586

PROGRAMME 201

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS LOCAUX (CRÉDITS ÉVALUATIFS)

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	44
Objectifs et indicateurs de performance	45
Présentation des crédits	46
Justification au premier euro	50

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jérôme FOURNEL

Directeur général des finances publiques

Responsable du programme n° 201 : Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Précisions sur le changement de responsable du programme

M. Jérôme Fournel est le Directeur Général de la Direction Générale des Finances Publiques depuis le 20 mai 2019. Il est le nouveau responsable du présent programme

Le programme retrace les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales conduisant à la mise en œuvre des remboursements et dégrèvements d'impôts locaux.

Le résultat de l'indicateur en 2019 est légèrement en retrait par rapport à 2018 mais dépasse l'objectif du PAP 2019.

L'exécution 2019 des dépenses du programme est marquée par une augmentation très sensible par rapport à 2018 (+3,2 Md€).

Pour mémoire, les remboursements de contribution économique territoriale (action 01) et les remboursements de taxe d'habitation (action 03) représentent ensemble une part largement prépondérante des dépenses du programme (environ 89 % en 2019).

Dans ce contexte, la diminution entre 2018 et 2019 de la dépense comptabilisée dans l'action 01 (-9,2 %) est due à la baisse du coût du dégrèvement barémique (qui aménage les modalités de calcul de la CVAE en appliquant la consolidation du chiffre d'affaires non plus aux seules sociétés fiscalement intégrées mais à l'ensemble des sociétés satisfaisant aux conditions de détention du capital pour faire partie d'un groupe fiscal) et à la diminution du contentieux de série du régime « CVAE de groupe ».

L'exécution de l'action 02 est stable entre 2018 et 2019.

En revanche, la dépense de l'action 03 augmente sensiblement entre 2018 et 2019 (+57,4 %), du fait de la suppression progressive de la TH appliquée sur les résidences principales d'ici 2020. Un dégrèvement TH a ainsi été accordé en faveur de 80 % des foyers dispensés du paiement de la TH à hauteur de 30 % en 2018 puis à 65 % en 2019.

Enfin, la dépense de l'action 04 diminue entre 2018 et 2019 (-9,9 %), ce qui représente une baisse de 54 M€.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR 1.1

Taux net de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

INDICATEUR 1.1

Taux net de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux net de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux	%	98,19	97,1	95,5	95,5	95,8	95,5

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur 1.1 du programme 201 (TH) mesure le taux net de réclamations contentieuses en matière de taxe d'habitation (TH) traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux.

Cet indicateur couvre près du tiers du contentieux traité par les services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques.

Au 31 décembre 2019, l'indicateur affiche un taux de 95,8 %, supérieur à la cible fixée en 2019 à 95,5 %. Ce résultat est en léger retrait par rapport à 2018 (taux de 97,1 %).

Ce résultat atteste de la mobilisation et de la réactivité des services locaux de la Direction Générale des Finances Publiques sur le traitement du contentieux de masse dans un contexte marqué par la hausse du nombre de réclamations traitées (6,5 %) à l'occasion de la mise en place de la réforme de la taxe d'habitation avec notamment des réclamations pour bénéficier du dégrèvement partiel de la taxe d'habitation. Cela constitue le premier motif de dégrèvement (51 % en nombre d'affaires et 31 % en montants dégrévés).

La pertinence de l'indicateur sera reconsidérée dans le cadre de la suppression de la TH due à raison des résidences principales.

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>				
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	8 172 726	6 297 000 000 6 165 952 134	6 297 000 000 6 174 124 860	6 297 000 000
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	8 172 726	6 297 000 000 6 165 952 134	6 297 000 000 6 174 124 860	6 297 000 000
02 – Taxes foncières		1 594 000 000 1 668 110 170	1 594 000 000 1 668 110 170	1 594 000 000
02.01 – Taxes foncières		1 594 000 000 1 668 110 170	1 594 000 000 1 668 110 170	1 594 000 000
03 – Taxe d'habitation		11 454 000 000 10 560 362 767	11 454 000 000 10 560 362 767	11 454 000 000
03.01 – Taxe d'habitation		11 454 000 000 10 560 362 767	11 454 000 000 10 560 362 767	11 454 000 000
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		513 000 000 484 398 523	513 000 000 484 398 523	513 000 000
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		513 000 000 484 398 523	513 000 000 484 398 523	513 000 000
Total des AE prévues en LFI		19 858 000 000	19 858 000 000	19 858 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-592 000 000	-592 000 000	
Total des AE ouvertes		19 266 000 000	19 266 000 000	
Total des AE consommées	8 172 726	18 878 823 593	18 886 996 319	

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 201

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	8 172 726	6 297 000 000 6 166 364 691	6 297 000 000 6 174 537 417	6 297 000 000
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	8 172 726	6 297 000 000 6 166 364 691	6 297 000 000 6 174 537 417	6 297 000 000
02 – Taxes foncières		1 594 000 000 1 668 110 706	1 594 000 000 1 668 110 706	1 594 000 000
02.01 – Taxes foncières		1 594 000 000 1 668 110 706	1 594 000 000 1 668 110 706	1 594 000 000
03 – Taxe d'habitation		11 454 000 000 10 560 361 873	11 454 000 000 10 560 361 873	11 454 000 000
03.01 – Taxe d'habitation		11 454 000 000 10 560 361 873	11 454 000 000 10 560 361 873	11 454 000 000
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		513 000 000 484 398 523	513 000 000 484 398 523	513 000 000
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		513 000 000 484 398 523	513 000 000 484 398 523	513 000 000
Total des CP prévus en LFI		19 858 000 000	19 858 000 000	19 858 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-592 000 000	-592 000 000	
Total des CP ouverts		19 266 000 000	19 266 000 000	
Total des CP consommés	8 172 726	18 879 235 793	18 887 408 519	

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018			
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 799 420 141		6 799 420 141
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 799 420 141		6 799 420 141
02 – Taxes foncières	1 660 362 030		1 660 362 030
02.01 – Taxes foncières	1 660 362 030		1 660 362 030
03 – Taxe d'habitation	6 707 674 319		6 707 674 319
03.01 – Taxe d'habitation	6 707 674 319		6 707 674 319
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux	537 615 218		537 615 218
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux	537 615 218		537 615 218
Total des AE prévues en LFI			
Total des AE consommées	15 705 071 708		15 705 071 708

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018			
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 799 900 524		6 799 900 524
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 799 900 524		6 799 900 524
02 – Taxes foncières	1 660 361 978		1 660 361 978
02.01 – Taxes foncières	1 660 361 978		1 660 361 978
03 – Taxe d'habitation	6 707 673 806		6 707 673 806
03.01 – Taxe d'habitation	6 707 673 806		6 707 673 806
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux	537 615 218		537 615 218
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux	537 615 218		537 615 218
Total des CP prévus en LFI			
Total des CP consommés	15 705 551 526		15 705 551 526

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement			8 172 726			8 172 726
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			8 172 726			8 172 726
Titre 6 – Dépenses d'intervention	15 705 071 708	19 858 000 000	18 878 823 593	15 705 551 526	19 858 000 000	18 879 235 793
Transferts aux entreprises	2 988 439	6 297 000 000	2 922 367	3 467 034	6 297 000 000	2 686 594
Transferts aux collectivités territoriales	15 702 083 269	13 561 000 000	18 875 901 226	15 702 084 492	13 561 000 000	18 876 549 199
Total hors FdC et AdP		19 858 000 000			19 858 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-592 000 000			-592 000 000	
Total*	15 705 071 708	19 266 000 000	18 886 996 319	15 705 551 526	19 266 000 000	18 887 408 519

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						592 000 000		592 000 000
Total						592 000 000		592 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général						592 000 000		592 000 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		6 297 000 000 6 174 124 860	6 297 000 000 6 174 124 860		6 297 000 000 6 174 537 417	6 297 000 000 6 174 537 417
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		6 297 000 000 6 174 124 860	6 297 000 000 6 174 124 860		6 297 000 000 6 174 537 417	6 297 000 000 6 174 537 417
02 – Taxes foncières		1 594 000 000 1 668 110 170	1 594 000 000 1 668 110 170		1 594 000 000 1 668 110 706	1 594 000 000 1 668 110 706
02.01 – Taxes foncières		1 594 000 000 1 668 110 170	1 594 000 000 1 668 110 170		1 594 000 000 1 668 110 706	1 594 000 000 1 668 110 706
03 – Taxe d'habitation		11 454 000 000 10 560 362 767	11 454 000 000 10 560 362 767		11 454 000 000 10 560 361 873	11 454 000 000 10 560 361 873
03.01 – Taxe d'habitation		11 454 000 000 10 560 362 767	11 454 000 000 10 560 362 767		11 454 000 000 10 560 361 873	11 454 000 000 10 560 361 873
04 – Admission en non valeur d'impôts locaux		513 000 000 484 398 523	513 000 000 484 398 523		513 000 000 484 398 523	513 000 000 484 398 523
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		513 000 000 484 398 523	513 000 000 484 398 523		513 000 000 484 398 523	513 000 000 484 398 523
Total des crédits prévus en LFI *		19 858 000 000	19 858 000 000		19 858 000 000	19 858 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-592 000 000	-592 000 000		-592 000 000	-592 000 000
Total des crédits ouverts		19 266 000 000	19 266 000 000		19 266 000 000	19 266 000 000
Total des crédits consommés		18 886 996 319	18 886 996 319		18 887 408 519	18 887 408 519
Crédits ouverts - crédits consommés		+379 003 681	+379 003 681		+378 591 481	+378 591 481

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	19 858 000 000	19 858 000 000	0	19 858 000 000	19 858 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	19 858 000 000	19 858 000 000	0	19 858 000 000	19 858 000 000

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		6 297 000 000	6 297 000 000		6 174 124 860	6 174 124 860
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		6 297 000 000	6 297 000 000		6 174 124 860	6 174 124 860
Crédits de paiement		6 297 000 000	6 297 000 000		6 174 537 417	6 174 537 417
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		6 297 000 000	6 297 000 000		6 174 537 417	6 174 537 417

Le coût de l'action 1 prévu dans le cadre de la LFI pour 2019 est de 6,297 Md€.

La prévision de la LFI repose principalement sur les hypothèses liées :

- au plafonnement à la valeur ajoutée CET (dispositif visé à l'article 1647 B sexies du code général des impôts) estimé à 1,2 Md€ ;
- au dégrèvement barémique (dispositif visé à l'article 1586 quater I du code général des impôts) estimé à 4,7Md€.

La prévision effectuée dans le cadre de la LFR pour 2019 a porté ce montant à 6,315 Md€, afin de tenir compte d'une révision à la baisse du dégrèvement barémique (-198 M€), quasiment compensée par une révision à la hausse des contentieux (+150 M€).

In fine, l'exécution d'un montant de 6,175 Md€ s'inscrit en plus-value (140 M€) par rapport à la LFR pour 2019.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		8 172 726		8 172 726
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		8 172 726		8 172 726
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		8 172 726		8 172 726
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 297 000 000	6 165 952 134	6 297 000 000	6 166 364 691
Transferts aux entreprises	6 297 000 000	2 922 367	6 297 000 000	2 686 594
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle	6 297 000 000	2 922 367	6 297 000 000	2 686 594

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux collectivités territoriales		6 163 029 766		6 163 678 097
01.01 – Taxe professionnelle et contribution économique territoriale et autres impôts économiques créés ou modifiés dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle		6 163 029 766		6 163 678 097
Total	6 297 000 000	6 174 124 860	6 297 000 000	6 174 537 417

Action 02

Taxes foncières

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		1 594 000 000	1 594 000 000		1 668 110 170	1 668 110 170
02.01 – Taxes foncières		1 594 000 000	1 594 000 000		1 668 110 170	1 668 110 170
Crédits de paiement		1 594 000 000	1 594 000 000		1 668 110 706	1 668 110 706
02.01 – Taxes foncières		1 594 000 000	1 594 000 000		1 668 110 706	1 668 110 706

Le coût de l'action 2 prévu dans le cadre de la LFI pour 2019 est de 1,594 Md€.

La prévision effectuée dans le cadre de la LFR pour 2019 a baissé ce montant à 1,560 Md€.

L'action a été finalement exécutée à hauteur de 1,668 Md€, en moins-value de 108 M€ par rapport à la LFR 2019 mais stable par rapport à 2018. Cette moins-value résulte de l'augmentation des remboursements contentieux.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 594 000 000	1 668 110 170	1 594 000 000	1 668 110 706
Transferts aux collectivités territoriales	1 594 000 000	1 668 110 170	1 594 000 000	1 668 110 706
02.01 – Taxes foncières	1 594 000 000	1 668 110 170	1 594 000 000	1 668 110 706
Total	1 594 000 000	1 668 110 170	1 594 000 000	1 668 110 706

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Programme n° 201 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 03

Taxe d'habitation

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		11 454 000 000	11 454 000 000		10 560 362 767	10 560 362 767
03.01 – Taxe d'habitation		11 454 000 000	11 454 000 000		10 560 362 767	10 560 362 767
Crédits de paiement		11 454 000 000	11 454 000 000		10 560 361 873	10 560 361 873
03.01 – Taxe d'habitation		11 454 000 000	11 454 000 000		10 560 361 873	10 560 361 873

Le coût de l'action 3 prévu dans le cadre de la LFI pour 2019 est de 11,454 Md€.

La prévision de la LFI pour 2019 a été établie à partir de l'estimation actualisée de la dépense 2018, en retenant les hypothèses suivantes :

- l'application de l'article 5 de la loi de finances pour 2018 permettant à 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020 (dépense estimée à 7,1 Md€ en 2019) ;
- la prise en compte du plafonnement en fonction des revenus (dépense estimée à 3,3 Md€) ;
- la prise en compte du dégrèvement prévu à l'article 7 de la loi de finances pour 2018 visant à faire bénéficier les contribuables qui ont perdu le bénéfice de leur exonération de TH et sont entrés dans le dispositif de sortie en sifflet d'un maintien de leur exonération en 2018 et 2019 (dépense estimée à 0,4 Md€ en 2019) ;
- une quasi stabilité du coût des contentieux et gracieux.

La prévision effectuée dans le cadre de la LFR pour 2019 a porté ce montant à 10,853 Md€.

L'action a finalement été exécutée à hauteur de 10,560 Md€.

Cette plus-value de 293 M€ s'explique principalement par l'absence d'exécution du dégrèvement prévu à l'article 7 de la loi de finances pour 2018, en application des dispositions de l'article 19 de la LFI pour 2020, lesquelles maintiennent l'exonération de TH pour les contribuables devant « sortir en sifflet ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 454 000 000	10 560 362 767	11 454 000 000	10 560 361 873
Transferts aux collectivités territoriales	11 454 000 000	10 560 362 767	11 454 000 000	10 560 361 873
03.01 – Taxe d'habitation	11 454 000 000	10 560 362 767	11 454 000 000	10 560 361 873
Total	11 454 000 000	10 560 362 767	11 454 000 000	10 560 361 873

Action 04**Admission en non valeur d'impôts locaux**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		513 000 000	513 000 000		484 398 523	484 398 523
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		513 000 000	513 000 000		484 398 523	484 398 523
Crédits de paiement		513 000 000	513 000 000		484 398 523	484 398 523
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux		513 000 000	513 000 000		484 398 523	484 398 523

Le coût de l'action 4 prévu dans le cadre de la LFI pour 2019 (0,51 Md€) correspond à l'estimation révisée de la dépense 2018 (0,53 Md€) .

La cible a été ajustée en LFR pour 2019 (0,54 Md€) à partir de la dépense payée.

L'action a finalement été exécutée à hauteur de 0,48 Md€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	513 000 000	484 398 523	513 000 000	484 398 523
Transferts aux collectivités territoriales	513 000 000	484 398 523	513 000 000	484 398 523
04.01 – Admission en non valeur d'impôts locaux	513 000 000	484 398 523	513 000 000	484 398 523
Total	513 000 000	484 398 523	513 000 000	484 398 523